

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 15 mai 2018, à la salle de Conseil située au 3 rue de la Polyvalente dans la ville de Gracefield, à compter de 18 h, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Alphée Moreau
Monsieur le conseiller Laurent Fortin
Madame la conseillère Julie Jolivet
Monsieur le conseiller Gilles Bastien
Monsieur le conseiller Nicolas Malette
Monsieur le conseiller Raymond Morin
Monsieur le conseiller Gaétan Guindon
Monsieur le conseiller Neil Gagnon
Monsieur le conseiller Réal Rochon
Madame la conseillère Jocelyne Lyrette
Monsieur le conseiller Robert Bergeron
Monsieur le conseiller Gary Lachapelle
Madame la conseillère Carole Robert
Madame la conseillère Francine Fortin
Monsieur le conseiller Ronald Cross
Monsieur le conseiller Alain Fortin
Monsieur le conseiller Roch Carpentier

Municipalités représentées

Aumond
Blue Sea
Bois-Franc
Bouchette
Cayamant
Déléage
Denholm
Egan-Sud
Gracefield
Grand-Remous
Kazabazua
Lac Ste-Marie
Low
Maniwaki
Messines
Montcerf-Lytton
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Sont aussi présents :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Lynn Kearney, directrice générale et madame Véronique Denis, greffière et directrice générale adjointe.

Des journalistes sont également présents ainsi que quelques citoyens.

Ouverture de la séance par la préfète

Madame la Préfète déclare la séance ouverte à 18 h.

2018-R-AG144

Bref ajournement de l'assemblée

Monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu d'ajourner l'assemblée à 18 h.

ADOPTÉE

2018-R-AG145

Reprise de la séance

Monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu de reprendre la séance à 18 h 20.

ADOPTÉE

2018-R-AG146

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 15 mai 2018

Monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante:

- Retrait du point 600-13 (report à une prochaine séance) : Adoption – Rapport annuel du Fonds de développement des territoires du 1^{er} janvier 2017 au 31 mars 2018.

ADOPTÉE

2018-R-AG147	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 17 avril 2018 Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2018 soit adopté tel que présenté. ADOPTÉE
2018-R-AG148	Note au procès-verbal – Dépôt de rapport d'activité de la préfète – Période du 11 avril au 7 mai 2018 Madame la préfète dépose aux membres du Conseil son rapport d'activités pour la période du 11 avril au 7 mai 2018 et les invite à communiquer avec elle pour toute information supplémentaire. Modification de la résolution 2017-R-AG107 – Rémunération des élus – Rencontres préalables aux séances ordinaires du Conseil de la MRC Madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu de modifier la résolution 2017-R-AG107 afin de confirmer que la rémunération des membres du Conseil de la MRC, pour toute rencontre débutant avant 15 h le jour des séances ordinaires du Conseil, est reconnue comme une participation à un comité Plénier de la MRC. ADOPTÉE
2018-R-AG149	Désignation de monsieur le conseiller Alain Fortin à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à la Coopérative d'informatique municipale (CIM) – Mise à jour d'adhésion Considérant qu'à la suite des élections municipales 2017, le délégué autorisé à représenter la MRC lors de toutes assemblées des membres de la Coopérative d'informatique municipale a été modifié; Considérant que la MRC s'est engagée à remplacer à titre de représentant, la personne qu'il a désignée à ce titre. En conséquence, monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu que monsieur le conseiller Alain Fortin agisse à titre de représentant de la MRC dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférées à titre de membre de ladite Coopérative. ADOPTÉE
2018-R-AG150	Renouvellement contrat d'assurances générales – La Municipale – La Mutuelle des municipalités du Québec Considérant la résolution 2012-R-AG119 adoptée par le conseil de la MRCVG par laquelle il a été résolu que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau devienne membre de la Mutuelle des municipalités du Québec aux fins de transiger ses contrats d'assurance avec elle, suite à une recherche de prix effectuée pour le renouvellement annuel du contrat d'assurances générales conformément à sa politique d'achat; Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a reçu de la Mutuelle des municipalités du Québec une proposition de renouvellement de son contrat d'assurances générales, « La Municipale », au prix de 26 675 \$. En conséquence, monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Bastien, propose et il est résolu de renouveler le contrat annuel d'assurances générales de la MRC, « La Municipale », auprès de La Mutuelle des municipalités du Québec, au montant de 26 675 \$. ADOPTÉE
2018-R-AG151	Adoption du Plan révisé de développement du transport collectif 2018 – Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport collectif Considérant que dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport collectif, chaque MRC doit adopter un Plan de développement du transport collectif;

Considérant que ce plan avait été rédigé pour la MRCVG, en 2014, par la CRÉ-O et le GUTAC-VG (2014-R-AG394);

Considérant que le Plan rédigé en 2014 est révisé annuellement afin de mettre à jour les données qui y sont incluses;

Considérant que l'adoption de ce Plan 2018 révisé est préalable au versement de toute subvention.

En conséquence, madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu que le Conseil de la MRCVG adopte le Plan de développement du transport collectif (révisé 2018) de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, tel que proposé par le GUTAC-VG.

ADOPTÉE

2018-R-AG152

Avis de motion – Règlement numéro 2018-326 « Règlement déterminant les modalités de publication des avis publics de la MRC »

Avis est donné par monsieur le conseiller Raymond Morin, qu'un projet de règlement portant le numéro 2018-326 « Règlement déterminant les modalités de publication des avis publics de la MRC » sera déposé pour adoption à une séance ultérieure. L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Note au procès-verbal – Présentation – Projet de règlement numéro 2018-326 « Règlement déterminant les modalités de publication des avis publics de la MRC »

Le projet de règlement numéro 2018-326 « Règlement déterminant les modalités de publication des avis publics de la MRC » est présenté et expliqué aux membres du Conseil par madame la préfète Chantal Lamarche, pour adoption à une séance ultérieure.

2018-R-AG153

Désignation de monsieur le conseiller Ronald Cross à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du conseil d'administration du Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu de désigner monsieur le conseiller Ronald Cross à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du conseil d'administration du Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE

2018-R-AG154

Désignation de monsieur le conseiller Nicolas Malette à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du conseil d'administration de la Zec Pontiac

Monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu de désigner monsieur le conseiller Nicolas Malette à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du conseil d'administration de la Zec Pontiac.

ADOPTÉE

2018-R-AG155

Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 18 avril au 15 mai 2018

Monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques MRC pour la période du 18 avril au 15 mai 2018, totalisant un montant de 98 848,53 \$.

ADOPTÉE

2018-R-AG156

Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 15 mai 2018

Monsieur le conseiller Raymond Morin, appuyé par monsieur le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 15 mai 2018 totalisant un montant de 155 115,99 \$.

ADOPTÉE

2018-R-AG157

Prélèvements bancaires – MRC – Période du 18 avril au 15 mai 2018

Monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par madame la conseillère Julie Jolivette, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour la période du 17 avril au 15 mai 2018, totalisant un montant de 261 147,22 \$.

ADOPTÉE

2018-R-AG158

Adoption de la liste des comptes fournisseurs TNO au 15 avril 2018

Monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des comptes fournisseurs TNO pour la période du 17 avril au 15 mai 2018 totalisant un montant de 24 124 \$.

ADOPTÉE

2018-R-AG159

Adoption du registre des chèques – TNO – Période du 18 avril au 15 mai 2018

Monsieur le conseiller Raymond Morin, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques TNO pour la période du 18 avril au 15 mai 2018, totalisant un montant de 1 517,18 \$.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal – Dépôt rapport financier de l'exercice 2017 de la MRC

Présentation du rapport financier de l'exercice 2017 de la MRC par madame la directrice générale Lynn Kearney. Un excédent de 324 202 \$ a été noté.

Note au procès-verbal – Dépôt rapport financier de l'exercice 2017 des TNO

Présentation du rapport financier de l'exercice 2017 des TNO par madame la directrice générale Lynn Kearney. Un excédent de 14 462 \$ a été noté.

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussignée, Lynn Kearney, directrice générale de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Lynn Kearney,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2018-R-AG160

Autorisation – Négociation d'une entente avec la MRC des Collines-de-l'Outaouais – Gestion et échange d'expertise professionnelle entre les services d'évaluation

Considérant les besoins de la MRC Vallée-de-la-Gatineau pour la gestion et l'échange d'expertise professionnelle en évaluation foncière;

Considérant l'intérêt du service d'évaluation de la MRC des Collines-de-l'Outaouais à présenter une offre de services répondant aux besoins de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Robert Bergeron, proposer et il est résolu par le Conseil d'autoriser la directrice générale de la MRC à négocier une entente avec la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour la gestion et l'échange d'expertise professionnelle en évaluation foncière;

Il est également résolu ce Conseil autorise, par la présente, la Préfète, Chantal Lamarche et/ou la directrice générale, Lynn Kearney, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2018-R-AG161

Entérinement – Embauche de Madame Julie Thérien au poste d'adjointe au greffe

Monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu d'entériner l'embauche de Madame Julie Thérien au poste d'adjointe au greffe.

ADOPTÉE

2018-R-AG162

Entérinement – Embauche de Monsieur Alain Caron au poste de technicien en aménagement du territoire

Madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Raymond Morin, propose et il est résolu d'entériner l'embauche de Monsieur Alain Caron au poste de technicien en aménagement du territoire.

ADOPTÉE

2018-R-AG163

Entérinement – Embauche de Monsieur Stéphane Pétrin au poste d'opérateur saisonnier

Monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d'entériner l'embauche de Monsieur Stéphane Pétrin au poste d'opérateur saisonnier.

ADOPTÉE

2018-R-AG164

Modification des résolutions 2015-R-AG430 et 2017-R-AG058 – Composition du comité de Sécurité incendie de la MRC

Considérant la recommandation des membres du comité de Sécurité incendie à l'occasion de la rencontre tenue le 7 mai 2018, à l'effet que modifier la composition du comité de Sécurité incendie de la MRC afin que seuls des élus y siègent;

Considérant que lorsque jugé nécessaire par les personnes ressources de la MRC, divers intervenants pourront être invités à participer à ce comité, pour le suivi ou le traitement de certains dossiers nécessitant une expertise particulière;

Considérant que les suivis du comité de Sécurité incendie, lorsque requis, seront présentés aux directeurs des services incendie de la MRC à l'occasion des comités techniques mis en place dans le cadre du SCRSI révisé et aux directeurs généraux à l'occasion des rencontres de DG locaux organisées par la MRC.

En conséquence, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu de modifier les résolutions 2015-R-AG430 et 2017-R-AG058, afin d'annuler la participation de fonctionnaires municipaux non élus à titre de membres au comité de Sécurité incendie de la MRC.

ADOPTÉE

2018-R-AG165

Octroi de contrat à M. Richard Tremblay – Services professionnels dans le cadre du Protocole local d'intervention d'urgence (PLIU), Volet 3

Considérant qu'en vertu de la résolution 2017-R-AG278, la MRC s'est engagée à adopter un « Protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) »;

Considérant que la MRC a déposé une demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du *Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier*;

Considérant la confirmation d'une aide financière de 175 452 \$ reçue du ministère de la Sécurité publique en suivi de la demande présentée;

Considérant qu'un montant a été prévu au volet 3 de la demande présentée au MSP pour des services professionnels externes relatifs à la mise en œuvre du PLIU;

Considérant l'offre de services professionnels présentée par M. Richard Tremblay pour la réalisation de ce mandat;

Considérant que M. Tremblay, qui a accompagné la MRC pour la rédaction de la demande d'aide financière, possède la disponibilité et l'expertise nécessaires pour réaliser le mandat relatif à la mise en œuvre du PLIU;

Considérant la recommandation du Comité de sécurité incendie du 7 mai 2018 dans ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est résolu d'octroyer un contrat de services professionnels à M. Richard Tremblay pour l'accompagnement à la mise en œuvre du PLIU de la MRC, au prix soumis de 8 000 \$, en vertu des sommes disponibles au Volet 3 de la subvention reçue dans le cadre du *Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier*.

Il est également résolu d'autoriser la direction générale ainsi que la préfète de la MRC à signer tout document relatif à cet octroi de contrat

ADOPTÉE

2018-R-AG166

Adoption du protocole local d'intervention d'urgence (PLIU)

Considérant qu'en vertu de la résolution 2017-R-AG278, la MRC s'est engagée à adopter un « Protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) »;

Considérant que la MRC a déposé une demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du *Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier*;

Considérant la confirmation d'une aide financière de 175 452 \$ reçue du ministère de la Sécurité publique en suivi de la demande présentée;

Considérant que le montant de 5000 \$ constituant le volet 1 de l'aide financière accordé est conditionnel à l'adoption du PLIU par le conseil de la MRC avant le 15 juin 2018, tel que mentionné dans une correspondance du ministère de la Sécurité publique datée du 29 mars 2018;

Considérant que des rencontres sont prévues avec toutes les municipalités de la MRC avant l'adoption du PLIU;

Considérant que le contenu du PLIU doit préalablement être validé par la direction régionale du ministère de la Sécurité publique;

Considérant la recommandation du Comité de sécurité incendie du 7 mai 2018 dans ce dossier d'adopter le PLIU tel que présenté, l'emplacement des équipements devant être identifié ultérieurement par le Conseil, dans une annexe qui sera jointe au PLIU pour en faire partie intégrante.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu d'adopter le protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) tel que présenté, sous réserve de la validation dudit document par la direction régionale du ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

2018-R-AG167

Comité de mise en œuvre et de suivi du protocole local d'intervention d'urgence (PLIU)

Considérant qu'en vertu de la résolution 2017-R-AG278, la MRC s'est engagée à adopter un « Protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) »;

Considérant que suite à l'adoption de ce Protocole, les sujets relatifs au PLIU devront être traités dans un comité de la MRC, pour le suivi de sa mise en œuvre au niveau régional;

Considérant la recommandation du Comité de sécurité incendie du 7 mai 2018 dans ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Robert Bergeron, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu de mandater le comité de sécurité incendie (CSI) comme comité responsable de la mise en œuvre et de suivi du protocole local d'intervention d'urgence (PLIU).

ADOPTÉE

2018-R-AG168	Avis de motion – Règlement numéro 2018-327 « Abrogeant les règlements 2011-226, 2012-240, 2014-261, 2015-277 et 2015-284 ainsi que tout autre règlement relatif aux mêmes objets afin d'établir la tarification pour des services rendus à des tiers à l'Écocentre de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau » Avis est donné par monsieur le conseiller Nicolas Malette, qu'un projet de règlement portant le numéro 2018-327 « Abrogeant les règlements 2011-226, 2012-240, 2014-261, 2015-277 et 2015-284 ainsi que tout autre règlement relatif aux mêmes objets afin d'établir la tarification pour des services rendus à des tiers à l'Écocentre de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau » sera déposé pour adoption à une séance ultérieure. L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture. Note au procès-verbal – Présentation – Projet de règlement numéro 2018-327 « Abrogeant les règlements 2011-226, 2012-240, 2014-261, 2015-277 et 2015-284 ainsi que tout autre règlement relatif aux mêmes objets afin d'établir la tarification pour des services rendus à des tiers à l'Écocentre de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau » Le projet de règlement numéro 2018-327 « Abrogeant les règlements 2011-226, 2012-240, 2014-261, 2015-277 et 2015-284 ainsi que tout autre règlement relatif aux mêmes objets afin d'établir la tarification pour des services rendus à des tiers à l'Écocentre de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau » est présenté et expliqué aux membres du Conseil par monsieur le conseiller Alain Fortin, pour adoption à une séance ultérieure.
2018-R-AG169	Octroi de financement en vertu de la Politique événements et festivals – Corporation des Loisirs et de la Culture de Denholm – Fête nationale du Québec 2018 Considérant la demande de financement présentée par la Corporation des Loisirs et de la Culture de Denholm pour l'organisation de la Fête nationale du Québec (fête familiale) 2018 pour un montant de 500 \$; Considérant que ce projet répond aux critères prévus à la Politique événements et festivals en vigueur à la MRC; Considérant la recommandation des membres du CAD d'autoriser le financement de ce projet tel que présenté lors de la rencontre tenue le 1^{er} mai 2018. En conséquence monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu que le Conseil de la MRCVG autorise l'octroi d'une aide financière de 500 \$ à la Corporation des Loisirs et de la Culture de Denholm pour l'organisation de la Fête nationale du Québec (fête familiale) 2018, conditionnellement au protocole d'entente à intervenir et en respect des critères prévus à la Politique événements et festivals en vigueur à la MRC. ADOPTÉE
2018-R-AG170	Octroi de financement en vertu de la Politique événements et festivals – Festival la Vieille grange Considérant la demande de financement présentée par le Festival la Vieille Grange pour l'organisation de l'édition 2018 de ce festival pour un montant de 5 000 \$; Considérant que ce projet répond aux critères prévus à la Politique événements et festivals en vigueur à la MRC; Considérant la recommandation des membres du CAD d'autoriser le financement de ce projet tel que présenté lors de la rencontre tenue le 1^{er} mai 2018. En conséquence monsieur le conseiller Robert Bergeron, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Morin, propose et il est résolu que le Conseil de la MRCVG autorise l'octroi d'une aide financière de 5 000 \$ au Festival la Vieille Grange pour l'organisation de l'édition 2018 de ce festival, conditionnellement au protocole d'entente à intervenir et en respect des critères prévus à la Politique événements et festivals en vigueur à la MRC. ADOPTÉE
2018-R-AG171	Octroi de financement en vertu de la Politique événements et festivals – Festival La Dérive Considérant la demande de financement présentée par la Ville de Maniwaki pour l'organisation de la première édition du Festival La Dérive pour un montant de 5 000 \$;

Considérant que ce projet répond aux critères prévus à la Politique événements et festivals en vigueur à la MRC;

Considérant la recommandation des membres du CAD d'autoriser le financement de ce projet tel que présenté lors de la rencontre tenue le 1^{er} mai 2018.

En conséquence monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu que le Conseil de la MRCVG autorise l'octroi d'une aide financière de 5 000 \$ à la Ville de Maniwaki pour l'organisation de la 1^{ère} édition du Festival La Dérive, conditionnellement au protocole d'entente à intervenir et en respect des critères prévus à la Politique événements et festivals en vigueur à la MRC.

ADOPTÉE

2018-R-AG172

Financement de projet structurant – Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie – Coopérative de Solidarité de Bouchette

Considérant l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) intervenue entre le ministère des Affaires municipalités et de l'Occupation du territoire et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant qu'entre autres obligations, l'Entente prévoit que la MRC doit adopter et maintenir à jour une *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*, laquelle a été dûment adoptée par le Conseil de la MRC le 15 septembre 2015 (2015-R-AG297);

Considérant que dans le cadre de cette Politique, un projet a été soumis à l'étude des membres du comité de l'Aménagement et de Développement à l'occasion de la rencontre tenue le 1^{er} mai 2018;

Considérant que ce projet a été analysé, conformément aux conditions prévues à la Politique et des sommes disponibles via le FDT.

Considérant la recommandation des membres du Conseil d'autoriser le financement du projet présenté, sous réserve des conditions prévues à la *Politique de soutien aux projets structurants pour les milieux de vie* en vigueur;

En conséquence, madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Raymond Morin, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC autorise le versement d'une aide financière au projet suivant, dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie et en vertu des sommes disponibles via le Fonds de développement des territoires, sous réserve de certaines conditions recommandées par le Conseil de la MRC :

PROJET	FINANCEMENT
Coopérative de Solidarité de Bouchette – Projet « Pérennité et développement de la Coopérative de Solidarité de Bouchette »	27 857 \$

ADOPTÉE

2018-R-AG173

Financement de projet structurant – Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie – Municipalité de Bouchette

Considérant l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) intervenue entre le ministère des Affaires municipalités et de l'Occupation du territoire et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant qu'entre autres obligations, l'Entente prévoit que la MRC doit adopter et maintenir à jour une *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*, laquelle a été dûment adoptée par le Conseil de la MRC le 15 septembre 2015 (2015-R-AG297);

Considérant que dans le cadre de cette Politique, un projet a été soumis à l'étude des membres du comité de l'Aménagement et de Développement à l'occasion de la rencontre tenue le 1^{er} mai 2018;

Considérant que ce projet a été analysé, conformément aux conditions prévues à la Politique et des sommes disponibles via le FDT.

Considérant la recommandation des membres du Conseil d'autoriser le financement du projet présenté, sous réserve des conditions prévues à la *Politique de soutien aux projets structurants pour les milieux de vie* en vigueur;

En conséquence, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross propose et il est résolu que le Conseil de la MRC autorise le versement d'une aide financière au projet suivant, dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie et en vertu des sommes disponibles via le Fonds de développement des territoires, sous réserve de certaines conditions recommandées par le Conseil de la MRC :

PROJET	FINANCEMENT
<i>Municipalité de Bouchette – Projet « Œuvre d'art du canot et des personnages de la légende de la Chasse-Galerie »</i>	55 000 \$

ADOPTÉE

2018-R-AG174

Financement de projet structurant – Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie – PERO

Considérant l'*Entente relative au Fonds de développement des territoires* (FDT) intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant qu'entre autres obligations, l'Entente prévoit que la MRC doit adopter et maintenir à jour une *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*, laquelle a été dûment adoptée par le Conseil de la MRC le 15 septembre 2015 (2015-R-AG297);

Considérant que dans le cadre de cette Politique, un projet a été soumis à l'étude des membres du comité de l'Aménagement et de Développement à l'occasion de la rencontre tenue le 1^{er} mai 2018;

Considérant que ce projet a été analysé, conformément aux conditions prévues à la Politique et des sommes disponibles via le FDT.

Considérant la recommandation des membres du Conseil d'autoriser le financement du projet présenté, sous réserve des conditions prévues à la *Politique de soutien aux projets structurants pour les milieux de vie* en vigueur;

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier propose et il est résolu que le Conseil de la MRC autorise le versement d'une aide financière au projet suivant, dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie et en vertu des sommes disponibles via le Fonds de développement des territoires, sous réserve de certaines conditions recommandées par le Conseil de la MRC :

PROJET	FINANCEMENT
<i>PERO – Projet « Poursuite du projet Sortez des sentiers battus : Phase 2, mise à niveau de 4 sentiers pédestres du réseau »</i>	52 000 \$

Note au procès-verbal

Monsieur le conseiller Réal Rochon demande la tenue du vote pour ce dossier. La préfète demande à la directrice générale d'appeler et de compiler le vote, compilation ci-après reproduite. La résolution est adoptée à la double majorité par 14 voix contre 8 et par 51,07% de la population représentée contre 44,76%.

MRC DE LA-VALLÉE-DE-LA-GATINEAU							
TABLEUR DE VOTE À LA DOUBLE MAJORITÉ							
Population officielle - Décret 1099-2016 du 21 décembre 2016, Gazette officielle du Québec du 28 décembre 2016							
SÉANCE DU:		2018-05-15		SUJET DU VOTE:		Point 600-6 : Projet structurant - PERO	
CONFORMITÉ				RÉSULTATS			
	QUORUM: OUI			SELON LA POPULATION		SELON LES VOIX	
Validation quorum	MEMBRES PRÉSENTS: 18						
	MEMBRES VOTANTS: 17						
100,00%	DES MEMBRES SONT PRÉSENTS (MIN.:33%)			OUI	NON	OUI	NON
95,65%	DES VOIX SONT REPRÉSENTÉES (MIN.: 50%)			51,07%	44,76%	14	8
PRÉFET PRÉSENT POUR CALCUL DU QUORUM							
DÉTAILS DU VOTE				Population représentée		Nombre de voix	
MUNICIPALITE	VOTE	POP TOT	VOIX	OUI	NON	OUI	NON
AUMOND	o	728	1	3,94%	0,00%	1	0
BLUE SEA	o	620	1	3,39%	0,00%	1	0
BOIS-FRANC	o	447	1	2,40%	0,00%	1	0
BOUCHETTE	x	784	0	0,00%	0,00%	0	0
CAYAMANT	n	839	1	0,00%	4,59%	0	1
DELEAGE	o	1 834	2	9,59%	0,00%	2	0
DENHOLM	o	557	1	2,92%	0,00%	1	0
EGAN-SUD	o	538	1	2,88%	0,00%	1	0
GRACEFIELD	n	2 301	2	0,00%	11,97%	0	2
GRAND-REMOUS	o	1 129	2	6,06%	0,00%	2	0
KAZABAZUA	n	884	1	0,00%	4,84%	0	1
LAC STE-MARIE	n	600	1	0,00%	3,24%	0	1
LOW	o	927	1	4,88%	0,00%	1	0
MANIWAKI	n	3 763	3	0,00%	20,13%	0	3
MESSINES	o	1 593	2	8,61%	0,00%	2	0
MONTCERF-LYTTON	o	689	1	3,57%	0,00%	1	0
STE-THERESE	o	537	1	2,84%	0,00%	1	0
	TOTAL	18770	22	51,07%	44,76%	14	8

ADOPTÉE À LA DOUBLE MAJORITÉ

2018-R-AG175

Financement de projet structurant – Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie – Syndicat de l’UPA de La Vallée-de-la-Gatineau

Considérant l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) intervenue entre le ministère des Affaires municipalités et de l'Occupation du territoire et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant qu'entre autres obligations, l'Entente prévoit que la MRC doit adopter et maintenir à jour une *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*, laquelle a été dûment adoptée par le Conseil de la MRC le 15 septembre 2015 (2015-R-AG297);

Considérant que dans le cadre de cette Politique, un projet a été soumis à l'étude des membres du comité de l'Aménagement et de Développement à l'occasion de la rencontre tenue le 1^{er} mai 2018;

Considérant que ce projet a été analysé, conformément aux conditions prévues à la Politique et des sommes disponibles via le FDT.

Considérant la recommandation des membres du Conseil d'autoriser le financement du projet présenté, sous réserve des conditions prévues à la *Politique de soutien aux projets structurants pour les milieux de vie* en vigueur;

En conséquence, madame la conseillère Julie Jolivette, appuyée par madame la conseillère Jocelyne Lyrette propose et il est résolu que le Conseil de la MRC autorise le versement d'une aide financière au projet suivant, dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie et en vertu des sommes disponibles via le Fonds de développement des territoires, sous réserve de certaines conditions recommandées par le Conseil de la MRC :

PROJET	FINANCEMENT
Syndicat de l'UPA de La Vallée-de-la-Gatineau – Projet « Amélioration de l'aspect visuel des fermes de la Vallée-de-la-Gatineau »	12 000 \$

ADOPTÉE

2018-R-AG176	Adoption – Plan d’action en Loisir et Culture, 2017-2018 Considérant que la MRC souhaite déterminer les priorités dans le cadre de son mandat en loisir et culture, afin de guider le travail de l’agente dédiée à ces tâches; Considérant le Plan d’action proposé pour l’agente en Loisir et Culture, pour 2017-2018; Considérant la recommandation des membres du comité de l’Aménagement et de Développement à l’occasion de la rencontre tenue le 1^{er} mai 2018. En conséquence, monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin propose et il est résolu que le Conseil de la MRC adopte le Plan d’action en Loisir et Culture pour les années 2017 et 2018, tel que proposé par l’agente en Loisir et Culture de la MRC. ADOPTÉE
2018-R-AG177	Appui au Syndicat local de l’UPA de la Vallée-de-la-Gatineau – Services du MAPAQ dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau Considérant la demande d’appui présentée par le Syndicat local de l’UPA de la Vallée-de-la-Gatineau, relativement aux services offerts par le MAPAQ sur le territoire val-gatinois; Considérant que les services agricoles du MAPAQ dispensés dans la Vallée-de-la-Gatineau auraient diminué au cours des dernières années; Considérant les efforts déployés par les producteurs de la MRC au cours des vingt dernières années pour garder ouvert le bureau du MAPAQ de Maniwaki, afin d’offrir des services aux producteurs; Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau met des efforts dans le développement de l’agriculture, notamment par l’adoption récente du PDZA et la mise en place des actions qui en découlent; Considérant que le service L’ARTERRE vise à apporter de nouvelles entreprises agricoles sur le territoire; Considérant que le personnel du MAPAQ agit comme ressource auprès des producteurs, afin de les aider à consolider et développer leurs entreprises et également l’agriculture dans la région; Considérant la recommandation des membres du comité de l’Aménagement et de Développement à l’occasion de la rencontre tenue le 1^{er} mai 2018. En conséquence, madame la conseillère Julie Jolivette, appuyée par madame la conseillère Francine Fortin propose et il est unanimement résolu que le Conseil de la MRC appuie la résolution adoptée par le Syndicat local de l’UPA de la Vallée-de-la-Gatineau afin de demander au ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation du Québec d’offrir plus de services aux agriculteurs de la MRCVG et d’ajouter une ressource professionnelle au bureau du MAPAQ situé à Maniwaki. ADOPTÉE
2018-R-AG178	Appui à la municipalité de Montcerf-Lytton – Incitatifs pour les nouvelles entreprises en région Considérant la demande d’appui présentée par la municipalité de Montcerf-Lytton, afin de demander au gouvernement du Québec de mettre en place des programmes incitatifs afin d’aider les nouvelles entreprises à s’installer en région; Considérant la recommandation des membres du comité de l’Aménagement et de Développement à l’occasion de la rencontre tenue le 1^{er} mai 2018. En conséquence, monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette propose et il est unanimement résolu que le Conseil de la MRC appuie la résolution adoptée par la municipalité de Montcerf-Lytton afin de demander au gouvernement du Québec de mettre en place des programmes incitatifs afin d’aider les nouvelles entreprises à s’installer en région. ADOPTÉE

2018-R-AG179	Adoption – Politique relative aux modalités d’affichage sur le Parc linéaire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) a conclu, le 24 novembre 1995, un bail de soixante (60) ans se terminant le 29 octobre 2055 avec le gouvernement du Québec pour aménager et gérer un complexe récréotouristique sur l’ancienne emprise ferroviaire de la division Maniwaki de la compagnie Chemin de fer du Canadien Pacifique ltée s’étendant du point milliaire 36,33 dans la municipalité de Low au point milliaire 75,215 dans la municipalité de Messines; Considérant qu’en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l’article 112 de la <i>Loi sur les compétences municipales</i> (L.R.Q., c. C-47.1), la MRCVG a déterminé, sur l’immeuble visé par le bail, l’emplacement d’un parc régional linéaire décrété par son règlement 2014-262 et dont les activités sont régies par son règlement 2013-256 permettant la pratique de la randonnée pédestre et à vélo en période estivale (de mi-avril à mi-novembre) et la randonnée à motoneige en hiver, pour certains emplacements; Considérant que trois saisons sur quatre, le parc régional linéaire consiste essentiellement en un sentier pédestre et cyclable connu sous le nom de <i>Véloroute des Draveurs</i> qui s’étire présentement sur environ soixante-douze (72) kilomètres à travers le centre et le sud du territoire municipalisé de la Vallée-de-la-Gatineau; Considérant que l’engouement des utilisateurs du Parc linéaire a généré une forte demande d’affichage aux abords de cette infrastructure; Considérant que la MRC souhaite définir les modalités d’affichage sur le Parc linéaire dans le but d’être juste et équitable envers toutes les entreprises et tous les organismes ainsi que de permettre une meilleure gestion des ventes d’espace d’affichage; Considérant la recommandation des membres du comité de l’Aménagement et de Développement à l’occasion de la rencontre tenue le 1^{er} mai 2018 dans ce dossier. En conséquence, monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu par le Conseil de la MRCVG d’adopter la « Politique relative aux modalités d’affichage sur le Parc linéaire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau » telle que présentée. ADOPTÉE
2018-R-AG180	Modification de la résolution 2018-R-AG017 – Désignation de monsieur le conseiller Roch Carpentier à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du conseil d’administration du Pôle d’excellence en récréotourisme de l’Outaouais (PERO) Monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Robert Bergeron, propose et il est résolu de modifier la résolution 2018-R-AG017 afin de désigner monsieur le conseiller Roch Carpentier à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du conseil d’administration du Pôle d’excellence en récréotourisme de l’Outaouais (PERO), en remplacement de monsieur Gilles Bastien. ADOPTÉE
2018-R-AG181	Programme de subvention Stratégie jeunesse – Dépôt d’une demande de financement pour le déploiement des initiatives jeunesse de la Table de développement social de la Vallée-de-la-Gatineau (TDSVG) Considérant que les partenaires de la Table de développement social de la Vallée-de-la-Gatineau souhaitent travailler collectivement à : • Améliorer la qualité de vie des jeunes du territoire; • Améliorer la réussite éducative et l’obtention du nombre de diplômés; • Augmenter les occasions permettant aux jeunes de prendre part activement au développement de leur communauté; • Augmenter le sentiment de fierté et l’appartenance des jeunes à la MRC Vallée-de-la-Gatineau; Considérant que les consultations publiques, l’élaboration et l’adoption d’une stratégie jeunesse ainsi que l’intégration de jeunes au sein du comité consultatif de la Table de développement social de la Vallée-de-la-Gatineau sont des moyens identifiés pour y arriver; Considérant que le Secrétariat à la jeunesse est en appel de projets pour le déploiement d’initiatives en accord avec celles visées par les partenaires du milieu;

Considérant que la Table de développement social de la Vallée-de-la-Gatineau travaille étroitement avec la MRC Vallée-de-la-Gatineau pour le développement social du territoire.

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est résolu d'autoriser le dépôt, par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, d'une demande de financement dans le cadre du programme de la Stratégie jeunesse du Secrétariat à la jeunesse de 40 000 \$ par an pour deux ans afin de soutenir les partenaires de la Table de développement social de la Vallée-de-la-Gatineau et que la MRC et Mme Lynn Kearney, directrice générale, à agir à titre de signataire de l'entente spécifique.

ADOPTÉE

2018-R-AG182

Nominations et désignations dans le cadre des fonctions de technicien en aménagement – M. Alain Caron

Considérant la nomination de M. Alain Caron au poste de technicien en aménagement de la MRC;

Considérant que dans le cadre de ses fonctions, le technicien en aménagement est appelé à appliquer diverses réglementations et à agir pour et au nom de la MRC dans certains dossiers;

Considérant que la MRCVG est notamment responsable de l'application des règlements en territoires non organisés et que l'application de cette réglementation requiert la nomination, par résolution du conseil, d'un fonctionnaire désigné à titre de responsable;

Considérant que dans le cadre de ses fonctions, le fonctionnaire désigné peut aussi être appelé à effectuer le suivi sur le terrain des permis d'extraction accordés et d'extraction illicite sur les terres du domaine public du territoire de la MRC;

Considérant que le technicien en aménagement travaille également en collaboration avec le coordonnateur régional des cours d'eau;

En conséquence, monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Morin, propose et il est résolu que le Conseil de la MRCVG de La Vallée-de-la-Gatineau nomme M. Alain Caron aux fonctions et titres suivants :

- Fonctionnaire désigné responsable de l'application des règlements en vigueur et des interventions dans les territoires non organisés de la MRCVG;
- Inspecteur en gravières et sablières, afin d'exercer les pouvoirs et responsabilités prévues à l'« Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État », en matière de l'exploitation du sable et du gravier;
- Responsable de l'affichage des occupants sans droit, dans le cadre de l'application de l'« Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État »;
- Inspecteur en matière de gestion foncière, afin d'exercer les pouvoirs et responsabilités prévus à l'« Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État » et dans la Loi sur les terres du domaine de l'État;
- Technicien à la gestion des cours d'eau, relevant du coordonnateur régional, aux fins de voir à l'application des pouvoirs qui sont attribués à la MRCVG à l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales;
- Participer aux travaux de mise en valeur du territoire public à des fins de villégiature privée sur le territoire de la MRC.

ADOPTÉE

2018-R-AG183

Lancement d'un appel de projets en culture et formation d'un comité de sélection - Entente de développement culturel intervenue avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la MRC ont signé une Entente de développement culturel;

Considérant que le Conseil de la MRCVG a réservé une enveloppe budgétaire de 15 000 \$ pour la mise en œuvre de cette entente, en complément des sommes octroyées par le MCC;

Considérant que le développement culturel est un considéré comme une priorité d'intervention pour la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que plusieurs organismes de la Vallée-de-la-Gatineau pourront bénéficier de cette entente;

Considérant qu'un appel de projets doit être lancé et que des montants seront attribués pour les différents volets de cette Entente;

Considérant qu'un comité de sélection doit être formé afin d'évaluer et recommander les projets soumis.

En conséquence, monsieur le conseiller Alphée Moreau, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu que le Conseil de la MRCVG autorise :

- Que les montants maximums suivants soient alloués pour chacun des volets prévus à l'Entente de développement culturel:
 - 1 000 \$ par projet pour le volet activités arts et culture;
 - 1 000 \$ par projet pour les Journées de la Culture;
 - 2 000 \$ par projet pour le volet patrimoine;
- Que le délai alloué pour le dépôt des projets soit de quatre (4) semaines;
- Qu'un comité soit formé afin d'évaluer les projets et de faire des recommandations au Conseil et que ce comité soit formé des membres suivants :
 - Monsieur Eduar Ospina MCC;
 - Madame Jennifer Nolan, MRCVG;
 - Monsieur Mario Danis, MRCVG;
 - Madame Francine Fortin, MRCVG;
- Que la directrice générale soit autorisée à nommer un ou des substituts au comité de sélection en cas d'indisponibilité d'un des membres nommés.

ADOPTÉE

2018-R-AG184

Entente sectorielle visant le renforcement des liens entre les milieux de la culture et de l'éducation

Considérant la signature par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de l'entente de développement culturel 2018-2020 avec le Ministère de la Culture et des Communications (MCC);

Considérant que cette entente prévoit une contribution annuelle de 861 \$ de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour trois ans, dédiée à une entente sectorielle visant le renforcement des liens entre les milieux de la culture et de l'éducation;

Considérant le projet d'entente sectorielle soumis par le MCC et le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

Considérant que cette entente sectorielle vise à financer des initiatives permettant d'améliorer les liens de collaboration entre les milieux de la culture et de l'éducation en Outaouais au bénéfice de la jeunesse;

Considérant la contribution totale de 60 000 \$ du MCC à l'entente sectorielle, via l'ensemble des ententes de développement culturel signées avec les MRC de l'Outaouais et la Ville de Gatineau;

Considérant la contribution totale de 50 000 \$ du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à cette même entente sectorielle via le Fonds d'appui au rayonnement des régions;

Considérant que la contribution totale des MRC de l'Outaouais et de la Ville de Gatineau s'élève à 50 000 \$ pour la durée de l'entente sectorielle;

Considérant qu'un comité de gestion ainsi qu'un comité de suivi doivent être mis en place dans le cadre de cette entente sectorielle, sur lesquels sera appelé à siéger un représentant de chacune des MRC de l'Outaouais et de la Ville de Gatineau;

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Morin, il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :

- D'autoriser Mme Chantal Lamarche, préfète, à signer l'entente sectorielle visant le renforcement des liens entre les milieux de la culture et de l'éducation;
- De nommer Mme Véronique Denis, directrice générale adjointe et greffière, comme représentante de la MRC au comité de gestion de l'entente sectorielle;
- De nommer Mme Jennifer Nolan, agent de développement loisir et culture, comme représentante de la MRC au comité de suivi de l'entente sectorielle.

ADOPTÉE

2018-R-AG185

Autorisation de signature – Entente avec la municipalité de Lac Ste-Marie – Montée Jean-Marc

Considérant que la MRC est le promoteur d'un développement d'un secteur de villégiature privée sur terres publiques dans le secteur Baie Newton du Lac Poisson Blanc;

Considérant que bien que la MRC n'ait aucune responsabilité légale quant à l'entretien ou la réfection du chemin, elle souhaite contribuer au règlement d'une problématique qui perdure depuis plusieurs années quant à l'insatisfaction d'un groupe de propriétaires du secteur relativement à la qualité de l'accès routier;

Considérant que l'entretien des chemins publics est à la charge des utilisateurs;

Considérant que sept terrains sur quarante-deux desservis par la voie d'accès en question sont sous la gestion de la MRC dans le cadre du projet de développement de la Baie Newton et qu'elle est donc une utilisatrice au même titre que les propriétaires privés dans cette même proportion;

Considérant que la municipalité de Lac Ste-Marie a obtenu une estimation de réfection évaluée à environ 400 000 \$ pour améliorer le chemin (Montée Jean-Marc);

Considérant que la topographie dans le secteur représente un défi qui peut mettre une pression à la hausse sur les frais de réfection;

Considérant que la municipalité de Lac Ste-Marie a manifesté son intention de prendre en charge l'entretien du chemin (Montée Jean-Marc) suite à sa réfection et à négocier les droits de passage requis par le projet;

Considérant la recommandation des membres du comité Multiressources à l'occasion de la rencontre tenue le 30 avril 2018 dans ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Morin, propose et il est résolu d'autoriser Mme Chantal Lamarche, préfète, ainsi que Mme Lynn Kearney, directrice générale, à signer, pour et au nom de la MRC, une entente avec la Municipalité de Lac Ste-Marie pour le financement du projet de réfection de la Montée Jean-Marc, aux conditions suivantes :

- Financement de 7/42 des investissements requis jusqu'à concurrence de 100 000 \$;
- Obtention préalable par la municipalité de toutes les autorisations légales requises;
- Obtention par la municipalité du financement complet pour le projet et engagement de celle-ci quant à la prise en charge du chemin postérieure à l'investissement;
- L'implication financière de la MRC dans ce secteur est finale et aucune attente ou somme supplémentaire ne pourra être évoquée.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Gary Lachapelle vote contre de cette résolution

Correspondance

Monsieur le conseiller Ronald Cross demande de déposer la lettre de l'Association du bassin versant des 7 à la prochaine rencontre du comité de l'Aménagement et du Développement.

Varia pour information

Aucun Varia.

Modifiée par
2018-R-AG411
Le 11 décembre 2018

Période de questions et parole au public

Aucune question.

2018-R-AG186

Clôture de la séance

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu de clore la présente séance à 18 h 54.

ADOPTÉE

Chantal Lamarche
Préfète

Véronique Denis
Greffière et adjointe
à la direction générale